



Pension alimentaire à un enfant qui ne donne plus de ses nouvelles

Par **tekos**, le **21/10/2008** à **10:15**

Je paye une pension alimentaire pour mes deux filles depuis notre divorce

J'ai des informations concernant l'évolution scolaire de ma deuxième fille mais après une lettre recommandée demandant la situation de ma fille aînée qui a passé son diplôme de fin d'étude d'ingénieur à Toulouse, la mère ne veut rien entendre et ma fille ne me parle plus depuis 7 ans car étant formatée par sa mère.

Question: Que dois-je faire pour la part de la pension alimentaire revenant à cette fille ? Dois-je écrire au procureur des affaires familiales du tribunal de la région ? dois-je suspendre mon versement financier pour cette fille qui me doit malgré tout des explications sur sa situation ?

Merci de votre réponse

Cordialement